



Peut-on donner un avoir a une autre personne

Par **Henry59**, le **27/10/2020** à **14:15**

Bonjour,

j'ai acheté une robe de mariée dans un magasin.

Après réflexion je décide d'annuler ma commande, le magasin me donne donc un avoir du montant que j'ai déjà réglé.

Est-ce que je peux donner mon avoir a une amie qui achète la sienne dans le même magasin et qui a déjà réglé une partie de sa robe ?
merci

Par **jodelariege**, le **27/10/2020** à **14:25**

bonjour

je ne trouve pas de texte à ce sujet mais je pense que l'avoir doit être personnel; il n'est pas non plus obligatoire et le magasin fait un geste commercial pour que vous puissiez acheter dans ce même magasin un autre vêtement; ainsi le magasin ne perd pas d'argent

donc si vous donnez cet avoir à votre amie vous même n'allez pas acheter un autre vêtement et votre amie va dépenser moins d'argent dans ce magasin....ce n'est pas positif pour le magasin

Par **Visiteur**, le **27/10/2020** à **15:01**

Bonjour

On trouve dans certaines conditions générales d'utilisation que l'avoir n'est pas cessible, mais cela dépend d'abord de l'enseigne. Posez leur la question...

Par **P.M.**, le **27/10/2020** à **15:30**

Bonjour,

Il faudrait savoir si l'avoir est nominatif ou lié à une carte du magasin...